

PSAF Consultation Participant Guide

For the Development of the Post-Secondary Accountability Framework

Background Information

The province of Manitoba spends over one billion dollars annually on our public post-secondary system through direct and indirect funding. Historically, the government has provided this funding with few expectations for institutions to meet and report on strategic outcomes. Recent external reviews, including the Office of the Auditor General of Manitoba's Report on *Oversight of Post-Secondary Institutions* (2020) and Manitoba Fiscal Performance Review: Phase 2 Report on Post-Secondary Funding by KPMG (2017), have called for better provincial oversight of public post-secondary institutions and accountability for the public funding they receive. Recommendations include developing a monitoring framework with defined performance benchmarks and stronger reporting requirements.

To address these recommendations, the government has committed to update elements of the current funding and accountability structures under a new Post-Secondary Accountability Framework (PSAF). The PSAF will introduce new oversight of public funding, recognize institutional achievement, monitor student outcomes, and allow the province to provide detailed reporting to the public on the formative work being done at Manitoba post-secondary institutions.

The objectives of the new Post-Secondary Accountability Framework include:

- Enhancing oversight and accountability for public funds
- Respecting the autonomy and diversity of Manitoba colleges and universities
- Maintaining high-quality instructional programming that supports student success
- Fostering greater collaboration between government and post-secondary programs to meet labour market needs and system-wide priorities
- Supporting financial sustainability for post-secondary institutions
- Providing detailed reporting to the public on the impact of public resources

The government confirmed its commitment to developing a post-secondary accountability framework, including a funding formula based on institutional outcomes, in consultation with post-secondary institutions in the November 2021 Throne Speech.

Consultations Principles and Objectives

The Government of Manitoba is committed to consulting broadly and meaningfully with Manitoba's post-secondary partners, community stakeholders and residents to inform the development of a new Post-Secondary Accountability Framework for publicly-funded institutions.

Given the varying visions and mandates of Manitoba's respective post-secondary partners, there are likely going to be diverse viewpoints on changes to the oversight and accountability structures and the introduction of various performance indicators. To ensure a new accountability framework considers these diverse viewpoints, Manitoba Advanced Education, Skills and Immigration (AESI) is consulting broadly to collect a wide range of perspectives and views from Manitoba's public post-secondary partners, including institutions, faculty associations, student groups, students, Indigenous communities, business and industry and the broader public.

AESI will consult with stakeholders using various methods, such as virtual events, written submissions, and an online survey available through EngageMB. Feedback from stakeholders will help AESI better understand post-secondary priorities and public opinion relative to the possible contents of the Post-Secondary Accountability Framework.

Manitoba is committed to taking a balanced approach to the new accountability framework that considers government priorities for an affordable and accessible post-secondary education system that is responsive to local labour market needs, post-secondary institution's diversity and autonomy, and the need for enhanced oversight and accountability for public funds. AESI believes that the final framework should provide for the delivery of high-quality programming that supports student success now and into the future. AESI also recognizes that a new accountability framework would become part of the broader strategic framework of Manitoba's post-secondary system and must consider tuition policy and student aid programming.

Potential Consultation Topics

Consultations with stakeholders may cover a range of topics related to the new Post-Secondary Accountability Framework, including the following:

- Performance benchmark selection and definition
- Relationship between funding and performance outcomes
- Implementation process and support
- Monitoring and/or reporting procedures
- PSAF review processes and timing

While the framework may incorporate elements from each of these areas, no decisions have been made about the final configuration of the Post-Secondary Accountability Framework.

Performance Benchmark

The government intends to establish a set of performance benchmarks for publicly-funded universities and colleges as part of the new Post-Secondary Accountability Framework. Developing and implementing a set of performance benchmarks is intended to ensure greater financial oversight and accountability for public funding, track developments in student outcomes, recognize institutional achievement and support alignment of programs with labour market needs and system-wide priorities.

Performance benchmarks may relate to student admission and progression, institutional efficiency and effectiveness and graduate outcomes. Some performance benchmarks may apply to all institutions, while others may be developed with or by individual institutions to recognize the diverse mandates of Manitoba's universities and colleges.

The following performance benchmark topics have been used by other Canadian jurisdictions as part of their post-secondary accountability frameworks:

- Financial management (ex: achievement of annual financial targets)
- Board performance of legislative responsibilities
- Student completion
- Student progression
- Indigenous student success
- Experiential work-integrated learning
- Graduate employment

- Graduate earnings
- External partnerships
- Institutional efficiency

No decisions have been made about the final benchmarks, their areas of consideration, number of benchmarks and composition of system-wide vs institution-specific benchmarks. Benchmark definitions and measurement formulas have not been determined yet. Stakeholder views and feedback will identify the priorities to be considered in developing performance benchmarks, definitions and measurement formulas.

Funding

The government has indicated it is considering tying a portion of annual operating grant funding to post-secondary outcomes based on the selected performance benchmarks, however, no decisions have been made.

Implementation

AESI is proposing a phased approach to the implementation of PSAF, where a few new performance benchmarks are introduced each year for a several years until the full set of selected benchmarks are in place. The phased approach is intended to give post-secondary institutions time to adjust to the framework and allow for improvements in data collection methods. The department is seeking stakeholder feedback on the phased implementation approach and other factors that should be considered when developing an implementation plan.

Monitoring and/or Reporting Procedures

AESI has not yet determined what monitoring and/or reporting requirements will be established to evaluate institutions' performance based on the selected benchmarks. The consultations will seek stakeholder input on potential monitoring and/or reporting processes, as well as the frequency and processes for evaluating the Post-Secondary Accountability Framework.

Out-of-Scope Topics

There are some topics that are out of scope of the Post-Secondary Accountability Framework, including domestic and international tuition fees policy and student aid programming. While these topics may be raised in relation to the Post-Secondary Accountability Framework during the consultations, feedback should focus primarily on the Post-Secondary Accountability Framework.

Guide du participant aux consultations sur le cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire

En vue de l'élaboration du cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire

Renseignements généraux

Le gouvernement du Manitoba consacre plus d'un milliard de dollars par année à son système d'enseignement postsecondaire public au moyen de financements directs et indirects. Jusqu'à présent, le gouvernement accordait ce financement en n'ayant que quelques exigences quant à l'atteinte des résultats stratégiques et à la reddition de comptes par les établissements. De récents examens externes, notamment le rapport *Surveillance des établissements d'enseignement postsecondaire* (2020) du Bureau du vérificateur général du Manitoba et le rapport *Manitoba Fiscal Performance Review – Phase 2 Business Case – Post-Secondary Funding* de KPMG (2017) (en anglais seulement), ont réclamé une meilleure surveillance provinciale des établissements d'enseignement postsecondaire publics et une reddition de comptes pour les fonds publics qu'ils reçoivent. Les recommandations formulées comprennent l'élaboration d'un cadre de suivi assorti d'indicateurs de performance définis et des exigences plus strictes en matière de reddition de comptes.

Pour donner suite à ces recommandations, le gouvernement s'est engagé à mettre à jour certains éléments des structures actuelles de financement et de reddition de comptes en adoptant un nouveau cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire. Ce cadre de reddition permettra d'instaurer une nouvelle surveillance du financement public, de reconnaître les réalisations des établissements d'enseignement postsecondaire, d'effectuer le suivi des résultats des étudiants et de permettre à la Province de fournir au secteur public des rapports détaillés sur le travail formatif effectué dans les établissements postsecondaires du Manitoba.

Les objectifs du nouveau cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire sont les suivants :

- améliorer la surveillance des fonds publics et la reddition de comptes;
- respecter l'autonomie et la diversité des collèges et des universités du Manitoba;
- maintenir des programmes d'études de haute qualité qui soutiennent la réussite des étudiants;
- favoriser une plus grande collaboration entre le gouvernement et les programmes d'enseignement postsecondaire afin de répondre aux besoins du marché du travail et aux priorités de l'ensemble du système;
- soutenir la viabilité financière des établissements d'enseignement postsecondaire;
- fournir des rapports détaillés au public sur les retombées des ressources publiques.

Dans le discours du Trône de novembre 2021, le gouvernement a confirmé son engagement à élaborer un cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire, y compris une formule de financement fondée sur les résultats des établissements postsecondaires, en consultation avec ces derniers.

Principes et objectifs de la consultation

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à consulter de façon vaste et approfondie ses partenaires du secteur de l'enseignement postsecondaire, les intervenants communautaires et les résidents du Manitoba afin de contribuer à l'élaboration d'un nouveau cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire financés par les fonds publics.

Étant donné que les partenaires du secteur de l'enseignement postsecondaire du Manitoba ont des visions et des missions différentes, il est probable qu'il y aura divers points de vue sur les changements à apporter aux structures de surveillance et de reddition de comptes et sur l'introduction de différents indicateurs de performance. Pour veiller à ce que le nouveau cadre de reddition tienne compte de ces divers points de vue, le ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration procède à une vaste consultation afin de recueillir un large éventail de points de vue et d'opinions auprès des partenaires du secteur de l'enseignement postsecondaire public du Manitoba, notamment les établissements d'enseignement, les associations de professeurs, les groupes d'étudiants, les étudiants, les communautés autochtones, les entreprises, le secteur privé ainsi que le grand public.

Le ministère consultera les parties intéressées en utilisant différentes méthodes, comme des activités virtuelles, des présentations écrites et un sondage en ligne accessible sur le site ParticipationMB. Les réponses des parties intéressées aideront le ministère à mieux comprendre les priorités du secteur de l'enseignement postsecondaire et l'opinion publique relativement au contenu éventuel de ce nouveau cadre de reddition.

Le Manitoba est déterminé à adopter une approche équilibrée à l'égard du nouveau cadre de reddition qui tient compte des priorités du gouvernement, à savoir un système d'enseignement postsecondaire abordable et accessible qui répond aux besoins du marché du travail local, la diversité et l'autonomie des établissements d'enseignement postsecondaire, et la nécessité d'accroître la surveillance et la reddition de comptes concernant les fonds publics que ces derniers reçoivent. Le ministère estime que le cadre de reddition définitif devrait prévoir la prestation de programmes de haute qualité qui soutiennent la réussite des étudiants maintenant et dans l'avenir. Le ministère reconnaît également qu'un nouveau cadre de reddition s'inscrirait au sein d'un cadre stratégique plus large du système d'enseignement postsecondaire du Manitoba et qu'il doit tenir compte des politiques sur les frais de scolarité et des programmes d'aide aux étudiants.

Sujets potentiels des consultations

Les consultations auprès des parties intéressées peuvent porter sur un éventail de sujets liés au nouveau cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire, notamment :

- la sélection et la définition des indicateurs de performance;
- la relation entre le financement et les indicateurs de performance;
- le processus de mise en œuvre et le soutien à celle-ci;
- les procédures de surveillance et de reddition de comptes;
- le processus et le calendrier d'examen du cadre de reddition.

Le cadre de reddition pourrait intégrer des éléments de chacun de ces domaines, mais aucune décision n'a été prise quant à la configuration définitive de celui-ci.

Indicateurs de performance

Le gouvernement a l'intention d'établir un ensemble d'indicateurs de performance pour les universités et les collèges financés par des fonds publics au sein du nouveau cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire. L'élaboration et la mise en œuvre d'un ensemble d'indicateurs de performance ont pour but de garantir une meilleure surveillance financière et une plus grande reddition de comptes en matière de financement public, d'effectuer le suivi des résultats des étudiants, de reconnaître les réalisations des établissements d'enseignement, et de favoriser l'harmonisation des programmes avec les besoins du marché du travail et les priorités à l'échelle du système.

Les indicateurs de performance peuvent porter sur l'admission et la progression des étudiants, l'efficacité et l'efficience des établissements d'enseignement et les résultats liés aux diplômés. Certains indicateurs de performance peuvent s'appliquer à tous les établissements, tandis que d'autres peuvent être élaborés avec ou par des établissements individuels afin de reconnaître les différentes missions des universités et des collèges du Manitoba.

Les indicateurs de performance suivants ont été utilisés par d'autres provinces et territoires canadiens afin d'établir leur cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire :

- la gestion financière (p. ex., atteinte des objectifs financiers annuels);
- l'exercice par le conseil de ses responsabilités législatives;
- la réussite des étudiants;
- les progrès des étudiants;
- la réussite des étudiants autochtones;
- l'apprentissage expérientiel intégré au travail;
- l'embauche des diplômés;
- le revenu des diplômés;
- les partenariats externes;
- l'efficacité des établissements.

Aucune décision n'a été prise quant aux indicateurs définitifs, à leurs domaines de performance, au nombre d'indicateurs et à la composition des indicateurs à l'échelle du système par rapport aux indicateurs propres aux établissements. Les définitions et les formules de calcul des indicateurs n'ont pas encore été déterminées. Les points de vue et les commentaires des parties intéressées permettront de dégager les priorités à prendre en compte dans l'élaboration des indicateurs de performance, de leurs définitions et de leurs formules de calcul.

Financement

Le gouvernement a indiqué qu'il envisageait de lier une partie des fonds de la subvention de fonctionnement annuelle aux résultats de l'établissement d'enseignement postsecondaire en fonction des indicateurs de performance choisis, mais aucune décision n'a été prise à cet égard.

Mise en œuvre

Le ministère propose une approche graduelle pour la mise en œuvre du cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire qui consisterait à introduire quelques nouveaux indicateurs de performance chaque année pendant plusieurs années, jusqu'à ce que l'ensemble complet des indicateurs de performance retenus soit en place. Cette approche graduelle a pour but de donner aux établissements d'enseignement postsecondaire le

temps de s'adapter au cadre de reddition et de permettre l'amélioration des méthodes de collecte de données. Le ministère souhaite recueillir les commentaires des parties intéressées sur l'approche de mise en œuvre graduelle et sur les autres facteurs à prendre en compte pendant l'élaboration d'un plan de mise en œuvre.

Procédures de surveillance ou de reddition de comptes

Le ministère n'a pas encore déterminé les exigences en matière de surveillance et de reddition de comptes qui seront établies pour évaluer la performance des établissements en fonction des indicateurs de performance choisis. Les consultations auront pour but de recueillir les commentaires des parties intéressées sur les processus possibles de surveillance et de reddition de comptes, ainsi que sur la fréquence et les processus d'évaluation du cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire.

Sujets hors du champ d'application du cadre de reddition

Certains sujets sont hors du champ d'application du cadre de reddition des comptes des établissements d'enseignement postsecondaire, notamment les politiques sur les frais de scolarité nationaux et internationaux et les programmes d'aide aux étudiants. Ces sujets pourraient être abordés en relation avec le cadre lui-même pendant la consultation, mais les commentaires devraient principalement porter sur celui-ci.